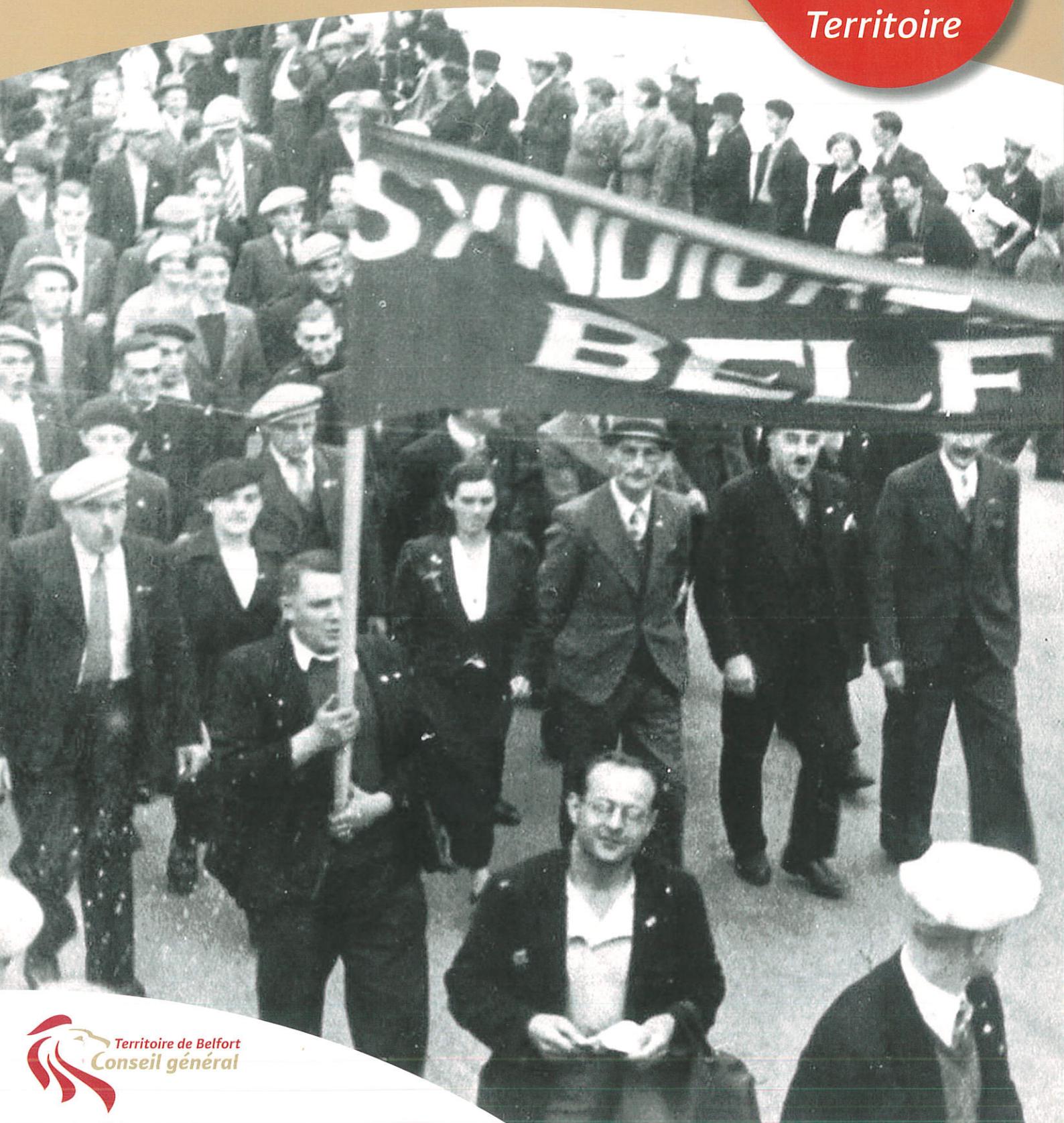


Service éducatif des Archives départementales du Territoire de Belfort

LE FRONT POPULAIRE

DANS LE TERRITOIRE
DE BELFORT

*partageons
nos passions
dans le
Territoire*



LE FRONT POPULAIRE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

L'expression Front populaire renvoie immédiatement à un ensemble d'images que la mémoire, l'histoire comme le discours politique ont véhiculées à renfort d'airs d'accordéon et de coups de pédales. Au-delà de ces instantanés, il s'agit de considérer quelles sources utilisables dans le cadre des programmes scolaires, les Archives départementales disposent sur cette année 1936.¹

Nous pouvons faire le point sur le contexte politique au sens large, avant de considérer précisément ce que l'année 1936 révèle à Belfort et dans le département. Cette brève présentation n'a pour autre but que d'aider à replacer les documents présentés dans leur contexte.

¹ Dans l'ensemble les sources sont un peu arides sur ce thème : très peu d'iconographie, beaucoup d'écrits – correspondances des institutions par exemple. Notons que les archives des Renseignements Généraux n'ont pu être utilisées car elles ne sont pas inventoriées donc difficilement utilisables. Notons aussi que les archives d'Alsthom éludent presque les événements. De plus la proximité chronologique (certes relative) interdit la communication de certains documents.

Contexte politique national et local

Le début des années 30 est marqué par les difficultés économiques, et une vie politique agitée. Après le suicide de Stavisky en janvier 1934 les tensions sont vives, car les ligues et les communistes notamment s'affrontent. La «droite révolutionnaire» (Action française, Croix-de-Feu, ...) est éclatée et diverse, ce qui est une faiblesse et une grosse différence avec les pays voisins. Mais «ils tiennent la rue chaque soir, mollement contenus par les forces aux ordres du Préfet de police, Jean Chiappe, un modéré» (M. Agulhon 1990), révoqué et remplacé par Bonnefoy-Sibour lorsque Daladier arrive au gouvernement. Cela suscite des protestations à droite. A l'appel des ligues a lieu la manifestation du 6 février 1934 devant le palais Bourbon contre le Parlement et Daladier qui sollicite sa confiance. Vers minuit la garde républicaine tire, causant 13 morts et de nombreux blessés, de l'autre côté du palais Bourbon les Croix-de-Feu n'attaquent pas mais se retirent : le putsch n'a pas lieu, mais Daladier est promu fusilleur... et démissionne tel un coupable, ayant pourtant obtenu la confiance parlementaire. Un gouvernement de droite se met alors en place, avec caution radicale (Herriot en fait partie, lui dont le gouvernement était tombé en 1926 après de semblables agitations).

Fasciste ou pas fasciste ? Si l'expression est généralement aujourd'hui repoussée, c'est bien ainsi qu'à l'époque ces événements sont perçus et nommés dans les débats et journaux. Ceux-ci, nombreux, se soucient globalement davantage de faits divers et de sensationnel que de la vie politique, qui de ce fait est parfois déformée, d'autant que les journaux sont à peu près tous clairement partisans : il est bien difficile au lecteur lambda d'avoir des informations claires et impartiales. Et il ne faut pas oublier la violence des affrontements de rue : un millier d'émeutes auraient eu lieu entre février 1934 et juillet 1936, et, régulièrement, ils occasionnent des morts (en avril 1934 un mineur, en juin à Lyon, trois morts durant l'été 1935 à Brest...). On comprend que le spectre de la guerre civile régnât durant ces années, entretenu il est vrai par certaines plumes.

Le 12 février 1934 une grève unitaire a lieu, après les manifestations communistes du 9 qui occasionnèrent aussi des morts. Progressivement un réel rapprochement entre les partis hier ennemis se fait, une plate-forme est réalisée, et le 14 juillet 1935, alors que Dreyfus est inhumé, 300 000 personnes – un million ? – créent le succès de la grande manifestation d'unité ; en face, les Croix de Feu le même jour rassemblent 30 000 personnes.

Du côté des syndicats en mars 1936, les rapports entre socialistes et communistes s'améliorant, la CGT s'unifie. Ses mots d'ordre sont la suppression du chômage, la semaine de 40h, le contrat collectif pour les ouvriers, les congés payés, la prolongation de la scolarité, la mise en place de grands travaux (avec entre autres la construction de «maisons ouvrières saines»), l'augmentation du budget de la santé publique. Ces combats rejoignent partiellement ceux de la CFTC, qui insiste pour sa part sur la liberté syndicale, les contrats collectifs, les congés payés, le salaire minimal (dit «vital»), une «profession organisée», pour la collaboration des classes, en opposition à la lutte des classes. Dès juillet 1935 à l'appel de Maurice Thorez se forme le Rassemblement populaire (appelé Front Populaire) avec pour mot d'ordre «le Pain, la Paix, la Liberté», des termes assez larges pour que tout y soit entendu [document 1]. Aux élections du 3 mai 1936 sont élus 376 députés «Front Populaire» sur les 615 sièges (72 pour le PC, 147 pour la SFIO, 106 pour les Radicaux, 51 d'autres groupes de gauche).

Le département du Territoire de Belfort compte un peu moins de 100 000 habitants dans les années 30 ; c'est un département très industrialisé, où la tradition ouvrière est forte. Rappelons que les effectifs ouvriers ont connu une hausse spectaculaire au tournant du XXe siècle avec l'installation des industries mulhousiennes notamment. La population de la ville évolue peu à cette période (si l'on exclut l'arrivée de militaires) : 45 625 habitants à Belfort au «dénombrement» de 1936, dont 2 742 étrangers, soit environ 6%.

Si l'existence des Ligues (et leur activisme) est un déclencheur essentiel du rassemblement à l'échelle nationale, qu'en est-il à Belfort ? Un rapport de police

du 3 avril 1936 [document 2] énumère les groupes politiques présents à Belfort – à l'exclusion des partis –, des Croix-de-Feu aux Amis de l'URSS. Les effectifs totaux des ligues ne sont pas négligeables – peut-être 300 membres pour les Croix-de-Feu, 500 dans le département pour Solidarité française – et surtout bien supérieurs aux mouvements de gauche cités dans le même rapport, mais rien ne semble démontrer de leur part une activité réelle en dehors des réunions de propagande, de distributions de tracts envoyés par les sièges parisiens, et d'affiches.

Les résultats des élections sont les révélateurs des positions de l'opinion publique. La vie politique municipale belfortaine est dominée par le Parti radical : de 1919 à 1935 ce sont des listes d'Union des gauches, puis du Cartel des gauches qui sont élues à la mairie de Belfort, souvent avec le report des voix socialistes au second tour. En 1935 Pierre Dreyfus-Schmidt (radical-socialiste) devient maire. En 1936 ont donc lieu les élections législatives, qui donnent lieu à une campagne animée voire virulente [document 3]. Le Territoire de Belfort envoie à Paris deux députés, un pour Belfort Ville et un pour Belfort campagne². Edmond Miellat (radical socialiste) est député de la circonscription urbaine pendant toute cette période car réélu en 1936 ; il est soutenu, ainsi que Pierre Dreyfus-Schmidt pour le reste du département, par le journal La Frontière, qui titre régulièrement sur le salutaire combat que ces deux candidats mènent contre «la réaction et le fascisme» [documents 4 et 5]. Les conservateurs tiennent l'autre circonscription avec André Tardieu qui, malade, se retire après deux mandats en 1936 : lui succède à cette date Emile Lardier, président UNR (droite) du conseil général, élu dès le premier tour face à Pierre Dreyfus-Schmidt. Il est soutenu quant à lui par La Croix de Belfort dont le mot d'ordre est de «battre le Front populaire», prévoyant le pire en cas de succès de celui-ci : une colonne «avertissements» du 26 avril énumère ainsi la possibilité d'églises brûlées, de vols, de rapt, comme en Russie ou en Espagne si la gauche gagne [document 6]. L'«abjecte servitude frontiériste» doit donc être combattue sans relâche. N'oublions pas les deux candidats socialistes, René Naegelen et Paul

Rassinier, qui bénéficient des colonnes de Germinal toutes les semaines [document 7]. Quant au siège de sénateur, il est lui aussi occupé par un conservateur, Louis Viellard. Le comité du Front populaire à Belfort est le reflet de la vie politique locale. Quatre membres issus des quatre formations que sont le parti radical, le parti socialiste, le parti communiste et la CGT le composent³, il est présidé par un des Radicaux, M. Grille.

Après la victoire du rassemblement de Front populaire et l'installation du gouvernement de Léon Blum, L'Est républicain du 6 juin 1936 titre en première page «l'avènement de la dictature», estimant que «le libéralisme a vécu» du fait de la victoire des socialistes, de larges citations tirées des déclarations et statuts du parti socialiste appuient cette solennelle affirmation. C'est le 14 juin que sont organisés à Belfort fête, défilé et banquet pour célébrer la victoire du Front Populaire : la concomitance avec la Fête Dieu donne lieu le 21 juin dans la Croix de Belfort à un savoureux éditorial comparant les deux atmosphères, pendant que La Frontière louait le 16 juin l'«ordre parfait» du défilé de victoire et les dix mille «démocrates» [documents 8 et 9].

Dans l'entre-deux-guerres l'histoire récente des mouvements sociaux fait apparaître dans le Territoire de Belfort la division connue entre la CGT – qui aurait 15 000 adhérents dans le département en 1936 – et la CGTU, et aussi deux moments importants dans les mémoires locales. En 1920 et 1930 deux forts mouvements de grève ont eu lieu à la SACM et dans le textile contre la hausse des prix, pour l'application de la loi de 8 heures et des augmentations de salaire. Le mouvement de 1920 a fait une victime (Heim, tué par la troupe), mais en 1930 le maire Edouard Lévy-Grunwald intervient fortement pour que les événements se résolvent plus pacifiquement. Ce dernier mouvement a des résonances nationales : André Tardieu, Président du Conseil, est un des députés du département entre 1926 et 1936, et le PCF envoie Marcel Cachin⁴ en février galvaniser les communistes ; manifestations, heurts avec les forces de l'ordre, et, comme en 1920, démobilisation rapide des ouvriers qui reprennent peu à peu le travail sans

² Au scrutin d'arrondissement depuis 1928, auparavant ils n'étaient pas attachés à une circonscription.

³ On y retrouve les personnages politiques importants habituels de l'époque, par exemple MM. Dreyfus-Schmidt, Metzger, Gehant, Naegelen, Rassinier, Heidet.

⁴ Directeur de L'Humanité et membre du bureau politique du PCF.

obtenir de résultats à la hauteur de ce qu'ils souhaitent. Quoi qu'il en soit une dynamique existe : de nombreux syndicats sont créés en 1936 : le syndicat du bâtiment et travaux publics est créé le 9 mars (600 personnes), la section syndicale du textile DMC le 25 juin (900), le syndicat des cheminots Belfort le 19 septembre (750), et le syndicat indépendant des ouvriers de la métallurgie le 27 novembre (600). Indéniablement le contexte national et les mouvements sociaux locaux expliquent largement cette vitalité politique et syndicale. Dans ce domaine la Maison du Peuple, construite en 1933, est vite devenue le lieu capital où ont lieu beaucoup de réunions, permanences, notamment des mouvements et partis de gauche⁵. D'après les rapports de police les ligues disposent d'autres lieux (des domiciles privés, voire des cafés). Le mouvement social belfortain est donc plutôt actif en ce milieu des années 30⁶.

Comme ailleurs le chômage existe. Dans le Territoire de Belfort pour l'année 1936, 250 chômeurs sont secourus par les différents fonds, dont 188 pour la ville elle-même. La municipalité s'est investie dans l'aide sociale avec des indemnités de logement, une caisse de secours, et en employant les ouvriers désœuvrés à des travaux de voirie par exemple. On peut citer aussi le Service des Eaux et Forêts dirigé par l'ingénieur Marcel Tassion qui – comme en 1931-32 – est à l'initiative de «chantiers de chômage», à travers lesquels une quarantaine de chômeurs réalisent du reboisement, l'entretien de routes forestières, la construction de ponts, ...et même la signalisation touristique du Ballon d'Alsace.

Les événements de 1936 à Belfort

Début juin 1936 Belfort est très occupée par les fêtes et événements liés à la célébration de trois siècles d'histoire de la ville. Ce tricentenaire du rattachement à la France éclipe par moment, fait jeu égal certains jours, avec la relation des grèves et occupations d'usines en région parisienne surtout, choses dont la dangerosité inquiète les journalistes (et donc les lecteurs ?) de L'Est Républicain.

Comme dans de nombreux départements de province, ce n'est que deux semaines après les premiers mouvements, et après les «accords Matignon» du 7 juin, que les grèves touchent Belfort. Une grève éclair victorieuse a eu lieu aux établissements Boigeol de Giromagny le 10 juin⁷ [document 10]. Le 11 juin 1936⁸, 4 000 employés des usines Alsthom cessent le travail, occupent l'usine, et l'après-midi même ont lieu des «conversations» entre délégués ouvriers et la direction d'Alsthom, qui n'aboutissent pas, les délégués ouvriers refusant les propositions patronales d'augmentation salariale. Le soir même l'usine n'est pas abandonnée, environ 1000 ouvriers y passent la nuit [documents 11 et 12]. La multiplicité des sources à ce sujet fait état d'une surveillance précise, voire d'une réelle inquiétude.

C'est donc vraiment le 12 juin que le Territoire de Belfort est embrasé par les mouvements : en témoigne le nombre important de lettres, rapports, notes que l'on trouve dans les archives de la préfecture, où l'on voit que les quatre principaux domaines d'activité du département (la métallurgie, le textile, et de manière secondaire le bâtiment et le commerce) sont concernés [document 14].

Les choses s'apaisent-elles très vite ? La République de l'Est explique déjà le 13 que «dans la région le mouvement ouvrier semble en voie d'apaisement», en donnant le détail des faits et des accords trouvés à Alsthom. Un rapport du commissariat de police du Faubourg des Vosges du lundi 15 juin 1936 rapporte d'ailleurs qu'Alsthom et DMC travaillent normalement, mais signale en revanche que le Tissage de la Croix du Tilleul, les marchands de charbon, une menuiserie, plusieurs chantiers sont en grève, dans certains cas avec occupation des lieux de travail. Malgré tout, ce jour-là, le calme règne sur le quartier, précise le commissaire à l'intention de son supérieur. Les Galeries Modernes en revanche n'ont pas ouvert leurs portes, de crainte que leurs employés ne soient gagnés par le mouvement. La grève du bâtiment dure davantage car, selon la République de l'Est, les ouvriers sont «fortement excités par les meneurs, tous communistes, bien entendu» ; le même journal signale le 15 juin que le drapeau rouge flotte à Unifix, faubourg de France (négociant en grains), qui paie des «salaires de famine intolérables».

⁵ Pour illustration une réunion de la CFTC à Belfort le 26 juin 1936 y réunit plus de 300 personnes selon La République de l'Est. Ni ce type de réunion ni son effectif ne sont des exceptions.

⁶ Faut-il la rattacher à ce rapide tableau du mouvement social ? L'Union confédérale des locataires semble d'après les dossiers de la Préfecture être active dans le département, organisant des réunions publiques mais aussi des permanences bihebdomadaires dans les cafés et brasseries de la ville (1M170). Il est cependant difficile de déterminer précisément et de mesurer son rôle.

⁷ L'équipe de l'après-midi a rejoint l'équipe du matin dans l'usine où ils se sont enfermés, et ils ont refusé de travailler. Ils obtiennent immédiatement 10 % d'augmentation, ce qui est étendu aux autres usines dans lesquelles M. Boigeol a des intérêts.

⁸ Ce même jour le préfet écrit au Ministère de l'Intérieur pour dire qu'il ne prévoit aucun incident dans le département. Il a envoyé à toutes les entreprises une note leur demandant de signaler aux employés que la direction se conformera aux accords signés dans la nuit du 7 au 8 juin à Paris, qu'une quelconque action est donc inutile. [document 13]

Cette entreprise voit, comme pour d'autres, le fort engagement dans les discussions du préfet Tabart-Robert, et du Maire ; ce qui vaudra au préfet quelques lettres de remerciements par la suite.

Le 16 juin les usines Schwob sont toujours occupées, et l'absence d'accord à DMC dans l'après-midi prolonge l'occupation : les rapports précisent que 1116 personnes dont 823 femmes sont dans l'usine [document 16]. Dès le lendemain cependant est annoncée la reprise du travail à DMC – le blocage n'a de fait duré que deux heures –, ainsi qu'à Unifix, mais quelques conflits subsistent ou apparaissent : pour exemple le garage Peugeot rue de l'as de Carreau ou les confections Leon sont occupés par les employés le 18 juin, ou encore la «Lainière de la Savoureuse» à Giromagny où deux jours d'occupation se terminent le 27 juin [documents 16 et 17]. Certaines de ces entreprises emploient peu de personnes – à peine vingt pour le garage Peugeot évoqué ci-dessus –, ce qui ne les empêche pas de se mobiliser. Le 26 juin les Galeries Modernes sont toujours fermées (La Frontière 26/06/36). Parfois les directeurs écrivent au préfet afin de signaler que «leurs» ouvriers se sont enfermés dans les locaux. Ces conflits ponctuels, perlés s'inscrivent dans un double contexte à la fois local et national. De fait il semble que l'on puisse observer 3 vagues de grèves durant cet été 1936 dans le département : au milieu du mois de juin, toutes les activités sont concernées ; puis dans la métallurgie cela reprend dans la deuxième moitié de juillet, et enfin à la fin du mois d'août, cette fois plutôt dans le textile et le bâtiment ; ceci ne tient pas compte des grèves des petites structures comme on l'a vu plus haut. Finalement les ouvriers belfortains dans ce contexte national obtiennent davantage, avec des augmentations de salaires de 10 à 12 % souvent, que lors des grèves de 1920 et 1930. Dans l'ensemble, mis à part quelques rixes plus souvent dues à des inimitiés individuelles antérieures, tant les occupations que les discussions se déroulent sans incident majeur.

L'application des «lois de 1936»

Les conséquences sociales de ces mouvements de 1936

sont connues. Il s'agit tout d'abord de l'établissement de conventions collectives réglant le travail dans les entreprises : la plus importante localement est celle de la métallurgie pour la zone Belfort-Montbéliard, datant du 27 juillet 1936 [document 18].

La mémoire collective a bien entendu retenu au premier chef les congés payés décidés en juin 1936. 17 ans après le vote de la journée de 8 heures, la plupart des employés ne connaissent toujours pas la semaine de 48 heures. De même certaines usines françaises avaient fermé durant l'été 1935, fermetures occasionnant des congés sans solde bien entendu. Dès lors la mise en place des 40 heures et des congés payés est parfois chaotique : certains étant partisans de la «semaine anglaise», les magasins par exemple ferment deux jours hebdomadaires, au début sans coordination, ce qui suscite parfois l'irritation des ménagères.

Quelques cas de réticences dans l'application de la loi des congés payés apparaissent assez vite et laissent leurs traces dans les courriers de la Préfecture ; ainsi la Maison Parant (une droguerie) en juillet 1936 est-elle dénoncée car ses cinq employés se voient refuser des congés. Cette application n'est pas entrée dans les habitudes et ses modalités sont encore obscures pour certains : une habitante de Trétudans écrit au préfet en novembre 1936 pour lui demander à qui elle doit s'adresser, et dans quels délais, pour être payée des congés dont elle a bénéficié durant l'été [document 19] ! Apparemment son employeur a déduit les jours non travaillés de la paie et traîne des pieds ou feint d'ignorer qu'il doit payer ses employés normalement. Le registre des délibérations de la Chambre de Commerce de Belfort reprend dans l'été 1936 le constat fait par l'assemblée nationale des présidents le 9 juin : la nouvelle loi des 40 heures est une «charge intolérable, et est génératrice d'un bouleversement total de la position économique du pays» ; les congés payés ne semblent pas soulever pareille inquiétude. Globalement cependant le registre ne montre plus après cette date de préoccupation particulière de cette chambre quant à ces lois lors des délibérations de 1936 et 1937.

Enfin le gouvernement Blum souhaite faciliter les loisirs des Français, dans un contexte de préoccupation hygiéniste. La création du Ministère de la Santé publique et de l'Education physique, sous-secrétariat d'Etat des Sports et de l'organisation des Loisirs s'emploie au développement des loisirs et du tourisme. Même s'il est surnommé le «ministère de l'Oisiveté» et s'il ne dispose au début d'aucun moyen (pas même de chaises et de bureaux !), son activité est célèbre et a un impact réel, le nom de Léo Lagrange est resté dans l'histoire. Les documents de la préfecture aux Archives départementales témoignent d'une correspondance importante à ce sujet : la création et le recensement d'Auberges de Jeunesse, de terrains permettant le camping [document 20], les billets réduits en chemin de fer (très nombreuses catégories de réductions, par périodes, par groupes, etc) ont suscité nombre de demandes de renseignement, enquêtes, consignes. Par exemple des circulaires aux préfets sur les Auberges de Jeunesse, un recensement des sociétés sportives et des équipements, la mise en place (décret du 10 mars 37) du «Brevet Sportif Populaire» «qui vise au relèvement physique de la Nation par la pratique dans la masse de l'éducation physique et des sports» (ainsi le formule la lettre circulaire de Léo Lagrange du 28 avril 1938).

Les années suivantes des enquêtes ont lieu pour mesurer l'impact des dynamiques lancées en 1936 mais aussi pour veiller à la tenue morale des Auberges de Jeunesse, avec la consigne expresse d'établir des dortoirs séparés notamment. Par exemple le maire de Rougemont en réponse à une demande de la Préfecture recense du 1er janvier au 30 septembre 1938 29 touristes étrangers (dont 20 ont séjourné à l'Auberge de Jeunesse), et 95 français (dont 79 à l'Auberge)⁹.

Le Front Populaire n'est pas porté au pouvoir par un mouvement social, n'est pas un gouvernement «ouvrier». Il se produit dans un période très politisée et très tranchée. Au Canard Enchaîné comme dans la revue Etudes au milieu de l'été 1936 on craint ou on pense un coup de force politique ou une guerre civile probables. En mars 1938 à Clichy les heurts entre communistes et militants du Parti

Social Français (réincarnation des Croix de Feu) causent la mort de 6 personnes tuées par la police, sans compter les blessés – le haut de forme de Léon Blum accouru de l'opéra ajoute à la dégradation de sa popularité. Le contexte international surtout contribue à cette atmosphère électrique : la guerre d'Espagne notamment, qui sera une cause d'éclatement du Rassemblement populaire français. Les journaux belfortains se font bien entendu écho de ces préoccupations.

Une chose est notable en parcourant les archives locales : l'explosion de joie que l'on associe à 1936 et ses mesures populaires, comme à l'occupation des lieux de travail, ne laisse que peu de traces. Il est hautement probable que cette joie, dans le département comme ailleurs, a existé. Mais, s'il est évident que les congés payés surtout ont eu un impact direct sur la vie des gens, dans ce domaine aussi peut-être la mémoire l'emporte-t-elle sur la réalité historique en conservant presque exclusivement des joies. De plus, ici comme ailleurs, l'année 1936 a pu être magnifiée – voire utilisée – d'une part après les dures années de la Seconde Guerre Mondiale, d'autre part en étant intégrée dans les références de la gauche française et des syndicats, pour lesquels elle est aujourd'hui encore un moment identitaire et mémoriel fort.

⁹ Il rappelle à cette occasion les chiffres de 1937, respectivement 30 (dont 20 à l'AJ), et 154 (dont 119 à l'AJ).



Sources et bibliographie

I. Sources

Archives départementales du Territoire de Belfort, série M.
Journaux *La Frontière*, *L'Est Républicain*, *La République de l'Est...*

II. Bibliographie

AGULHON Maurice,
La république de Jules Ferry à François Mitterrand, 1880 à nos jours,
Hachette, 1990.

Archives départementales du Territoire de Belfort,
Les années 30 en France et à Belfort,
guide d'exposition, 1996.

BARADEL Yvette, BISCHOFF Georges, LARGER André, PAGNOT Yves, RILLIOT Michel,
Histoire de Belfort,
éd. Horvath, 1985.

BERNARD François,
L'Alsacienne de Constructions Mécaniques des origines à 1965,
Presses Universitaires de Strasbourg, 2000.

FELTRE Michel,
Le Ballon d'Alsace, un massif plein d'histoires,
CDDP Belfort, 1987.

MARTIN Geneviève et VIALATTE Emmanuel,
1936 : réalités régionales,
Ipsé Sévenans, 1992.

MIQUEL Pierre,
La troisième République,
Fayard, 1989.

ORY Pascal,
La Belle illusion, culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938,
Plon, 1994.

WEBER Eugen,
La France des années 30, tourments et perplexités,
Fayard, 1994, 1995 pour la traduction française.

Table des documents

1	Affiche de la CGTU, 1935	1M170
2	Rapport du commissaire central sur les ligues à Belfort, 3 avril 1936	1M170
3	Trois tracts de la période préélectorale, 1936	1M170 et 3 M102
4	Profession de foi de Raymond Courtot pour les législatives de 1936	3M102
5	Profession de foi de Pierre Dreyfus-Schmidt pour les législatives de 1936	3M102
6	Journal <i>La Croix de Belfort</i> , 26 avril 1936	4J2
7	Journal <i>Germinal</i> , 25 avril 1936	4J4a
8	Journal <i>La Frontière</i> , 16 juin 1936 (recto) Journal <i>La Croix de Belfort</i> , 21 juin 1936 (verso)	4J3a 4J2
9	Trois photographies de manifestations à Belfort, juin 1936 (DR)	5Ph95, 167, 663
10	Rapport de gendarmerie du 10 juin 1936 au sujet de la grève à la filature Boigeol de Giromagny	1M194
11	Trois rapports de gendarmerie et de police des 11 et 12 juin 1936 au sujet de la grève à Alsthom	1M194
12	Trois photographies de grévistes à Alsthom en juin 1936 (DR)	5Ph168, 169, 317
13	Affiche : communiqué de J-P Peugeot à son personnel	1M194
14	Journal <i>Germinal</i> , 13 juin 1936	4J4a
15	Lettre du directeur de Japy au préfet, 16 juin 1936	1M194
16	Rapport de police sur la situation des grèves à Belfort, 15 juin 1936	1M194
17	Journal <i>Germinal</i> , 27 juin 1936	4J4a
18	Extraits de la Convention collective du travail de la métallurgie du Territoire de Belfort et de l'arrondissement de Montbéliard (première et dernière pages)	1M194
19	Lettre de Madame Chambrey au préfet, 5 novembre 1936, et réponse de l'Inspection du Travail, 12 novembre 1936	10M38
20	Circulaire du préfet aux maires du département au sujet du camping, 11 août 1936, avec annotation manuscrite du maire de Denney	5T5

Dossier réalisé par :
Emmanuel DIVO, professeur détaché auprès du service éducatif
des Archives départementales du Territoire de Belfort.

Suivi, mise en forme, numérisation :
Olivier BILLOT, Jean-François LAMI, Jean-Christophe TAMBORINI

Sous la direction de :
Xavier LAURENT
Conservateur du patrimoine
Directeur des Archives départementales du Territoire de Belfort

C. G. T. U. = I. S. R.

5° Union Régionale des Syndicats Unitaires, 7, Rue de Brasse - Belfort

La Classe ouvrière a déjà perdu 70 milliards de salaire.
Depuis 1932, 14 milliards d'économies budgétaires ont
été réalisées sur le dos des classes laborieuses.

De ce fait, la ruine menace le petit commerce et la
petite paysannerie.

C'en est assez !

A bas les réductions de salaire et de traitement !

Le Gouvernement doit faire payer les riches

Pour le prélèvement sur la fortune à partir de 300.000 francs.

Pour un impôt progressif sur les revenus à partir de 50.000 francs.

Pour la récupération des avances consenties aux banques.

Pour la révision des bénéfices, marchés et dommages de guerre.

Pour la mise en prison des spéculateurs.

Vive le Front Populaire

Vive l'Unité Syndicale

Pour vous défendre, travailleurs,

unissez-vous et rejoignez en masse vos syndicats unitaires

Imprimerie E. NICOD — Belfort

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SUBVÉTÉ NATIONALE

COMMISSARIAT CENTRAL
DE BELFORT

N° 2828

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Belfort le 3 AVRIL 1936

Le Commissaire Central

à Monsieur le PRÉFET

de BELFORT.



OBJET:

A/S/ des Ligues.

Référence à votre note de service en date du 26 Mars 1936, relative à l'activité des ligues;

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements que j'ai pu recueillir. Ces renseignements qui ne concernent que la ville de Belfort sont aussi exacts que possible, néanmoins il est difficile de les contrôler principalement pour les effectifs, car les divers membres des bureaux sont très renfermés et peu communicatifs.

En ce qui concerne les "Croix de Feu", lors de la réunion du lundi 17 Février 1936, dans votre cabinet, j'ai indiqué que le Docteur Bourquard était démissionnaire de la Présidence de la Section Belfortaine et dans mon rapport journalier du 21 Mars 1936, j'ai mentionné que la veille, à l'hôtel Américain, avait eu lieu la réunion mensuelle sous la présidence du sieur SCHUBERT, nommé président de la Section.

CHOIX de FEU et BRISCADES.

Président: SCHUBERT, Ingénieur, rue de la République n°17.
Vices-Présidents: COLLIN Professeur au Lycée, 12 rue Stractmann et BOURQUARD, Docteur, 23 rue Marceau.
Trésorier: SCHERRE, 44 Place Loubet.
Secrétaire: HOULIN, agent général d'assurances, rue de la Suze.

Nombre d'adhérents au 1° Avril 1936: 450 dit-on, il y a lieu de déduire les non-cotisants, indifférents, etc... et ramener le chiffre de 250 à 300 au maximum.

Membres influents: M. LARDIER, Président du Conseil Général
TRIMAILLE, Général en retraite
BLUM Robert, industriel.
BRANCIARD, Pharmacien.
BRANTENIE, Agent Général d'assurances.

FILIALES des CROIX de FEU.

1°) Volontaires Nationaux et fils de Croix de Feu
Chef de Section: RIGAL, 6 rue Thiers
Effectif: 280 au maximum.

2°) Recrutement National:
Délégué: M. BENECHER 7 rue du Fort Hatry.
Effectif: de 100 à 120.

3°) Section Féminine.
Présidente: Mme DAGUET, 5 rue de Cambrai.
Effectif: 45.

POUR TOUT le MOUVEMENT CROIX de FEU.

Permanence: rue Thiers n°15 au 1° étage.
Salle de lecture ouverte tous les jours de 16 heures 30 à 19 heures 30.
Une permanence avait été envisagée au café Remy rue voltaire mais sans succès.

L'ouvrier du mouvement social qui se trouvait au domicile de Mme Daguet 5 rue de Cambrai est fermé actuellement.

Siège social: Hôtel Américain.
Réunion privée le 1° vendredi de chaque mois à 20 heures 30.
Propagande par affiches, tracts, etc envoyés de Paris.

SOLIDARITE FRANÇAISE.

542° Section-Dépend directement de Paris.

Délégué Régional: Pour le territoire de Belfort: M. GUINOT Georges dessinateur rue Guillaume Tell. Celui-ci assure en même temps les fonctions de secrétaire et de trésorier.

Il ne prend aucune initiative, assure seulement les ordres venus de Paris Est secondé par FREZARD Jean, dessinateur 6 rue Guymer qui est délégué pour Belfort.

Le groupement compte pour le territoire de Belfort, 500 membres inscrits dont 350 pour Belfort. (Renseignements fournis par le délégué régional).

MEMBRE INFLUENT:

GUTH Jules ex-directeur de l'Alsthom.

Permanence: Tous les dimanches à 10 heures café Mazet avenue Foch.
Journal: La Solidarité Française, venant de Paris et rendu par une équipe d'adhérents le samedi et le dimanche à Belfort



GROUPEMENT des JEUNES de L'EST:

M. COURTOT Raymond, avocat, cumule les fonctions de Président, secrétaire et trésorier.

Siège social: 51 Rg des Ancêtres (domicile de M. Courtot).

Pas de Comité.

Une cinquantaine de Membres adhérents assistent aux réunions privées avant lieu au café Remy rue Voltaire.

COMITE DE VIGILANCE DES INTELLECTUELS ANTI-FASCISTES.

Adhésions: 10 francs-Cotisations: 5 francs. Compte Chèque Postal Dijon 72 30.

Secrétaire Général Trésorier: M. CUENAT Pierre, Professeur au Lycée, 15 rue des Capucins.
50 membres environ comprenant principalement des instituteurs et des professeurs.

MEMBRES INFLUENTS:

GERHANT, Avoué, adjoint au Maire de Beilfort.
BICHOT, Professeur de comptabilité à l'Ecole Pratique.
LORACH, Avocat.

Propagande: Nulle en ce moment.
Activité du Groupement: peu active en ce moment.
Réunions à la Maison du Peuple.

GROUPEMENTS des JEUNESSES SOCIALISTES.

COMITE:

Secrétaire Général: CAEDOT Robert.
Secrétaire adjoint: SAUSOT Georges.
Trésorier: GERHANT Emile.
Trésorier adjoint: MILLOT Jacques.

Ces jeunes hommes sont la plupart des fils de conseillers municipaux socialistes de Beilfort.

Adhérents: environ 15 membres.
Ils font de la propagande par la voie de tracts afin de rechercher des adhérents. Jusqu'à présent le groupement a montré peu d'activité. Ils sont sous la direction de M. Gérard père, de M. Raegelen et de M. Passanier instituteur tous trois de la Fédération Socialiste du Territoire.
Réunions à la Maison du Peuple.

LES AMIS de L' U R. S. S.

Secrétaire Général trésorier: M. MENET Guy, 11 rue Sur l'Eau.

Adhérents: 15 environ.

Réunions: Salle 15 à la Maison du Peuple une fois par semaine.

MEMBRES INFLUENTS:

DURAND Gaston, Professeur au Lycée.
BOURLAND Gaston, Professeur de dessin au Lycée.
ABREGG André, professeur d'anglais et gérant de la bibliothèque enfantine de la Maison du Peuple.
Propagande: Nulle-peu d'activité.

Le Commissaire Central.



Le 1000 exemplaires
E. Nicod

Travailleurs manuels et intellectuels de Belfort

Sous le masque des jeunesses patriotes qui ont déjà assommé des ouvriers à Paris, le fascisme tente de prendre du pied à Belfort en organisant Jeudi 11 Janvier, à la Maison du Peuple, une réunion publique et contradictoire.

Dans votre intérêt vous ne devez pas vous abstenir. Vous devez réaliser votre unité d'action et descendre en masse pour soutenir la contradiction communiste.

A bas le fascisme assassin !

Lire chaque semaine Le Semeur Ouvrier et Paysan

Imp. E. NICOD.

E. Nicod

Jeunes, qu'allez-vous devenir ?

Tous et toutes au

GRAND MEETING

le Samedi 16 Février à 20 h. 30

à la Maison du Peuple

ORATEURS :

GRANJON

du C. C. des Jeunesses Communistes

CARRÉ

du Bureau Régional du Parti Communiste

Lisez chaque semaine L'AVANT-GARDE

Imp. E. NICOD, Belfort

ÉLECTEURS...

NE VOTEZ PAS pour le Multimillionnaire MIELLET (membre de la Ligue de l'Enseignement et de la Ligue des Droits de l'Homme, filiales de la FRANC-MAÇONNERIE et affilié au FRONT POPULAIRE) qui a su si bien non seulement remplir ses poches (moyenne 1 million par an durant 16 ans) mais encore prélever, en Janvier 1933, étant Ministre des Pensions, plus de **600.000 frs** sur le budget des Pensions (celui des Anciens Combattants, Mutilés, Veuves et Orphelins de Guerre) pour payer les services d'environ 1200 Electeurs qui ont voté pour lui en 1932.

Pour un représentant du Peuple, plus encore que pour tout autre citoyen : **« Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ».**

LA PLACE des PARLEMENTAIRES qui se sont **ENRICHIS aux dépens de la Nation** et qui ont trafiqué de leur mandat **N'EST PLUS AU PARLEMENT.**

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 26 AVRIL 1936

Territoire de Belfort -- 1^{ère} Circonscription

Profession de Foi de M. Raymond COURTOT

Candidat Républicain National

Chers Concitoyens,

La quinzième législature (1932-1936), celle de la deuxième expérience du Cartel des Gauches, est la plus lamentable de notre Histoire Républicaine. Scandales, morts du 6 février, chômage, difficultés financières; coup de force allemand du 7 mars dernier et menaces de guerre. Au total, de la **boue**, du **sang**, de la **misère** et la plus grande **humiliation nationale** assortie du **danger terrible d'un nouveau conflit**.

Tel est son bilan.

Etes-vous satisfaits ?

Si non, voulez-vous balayer les responsables ?

Je me dresse avec le drapeau du Patriotisme Français. — Je vous convie au sursaut nécessaire de l'Energie Nationale.

Je ne suis ni fasciste, ni réactionnaire.

Je suis RÉPUBLICAIN NATIONAL.

CONTRE LE SOCIALISME

C'est une doctrine de mort. Quinze siècles de civilisation sont menacés par des rêveurs de destruction. Et, pour remplacer cette civilisation par quoi ?

Les Soviets n'ont réalisé qu'une effroyable **dictature économique**.

En effet, tout communisme, socialisme, collectivisme ou étatsisme conduit à la dictature et à l'oppression.

Il n'y a rien de plus fasciste que ces anti-fascistes !

CONTRE LA DEMAGOGIE RADICALE - SOCIALISTE

L'imprévoyance des radicaux-socialistes nous a valu 1914, d'abord, puis les abandons de la paix et les graves dangers présents. Leur démagogie a défiguré les institutions républicaines. Ils nous ont fait **une caricature de démocratie**. Leur **sectarisme** a divisé la France par des luttes religieuses qu'ils voudraient recommencer.

Impuissants à eux seuls, ils se sont livrés, à deux reprises aux socialistes, avec lesquels ils ont réalisé ces **alliances immorales et infécondes des Cartels**. Union pour piper les voix des Français sur le plan électoral, désunion sur le plan des réalisations. On sait ce que cela nous a donné !

Et c'est le même flacon, sous une nouvelle étiquette, celle du Front Populaire, qu'ils veulent nous resservir.

POUR LA REFORME DE L'ETAT

Il ne s'agit pas de répudier les institutions républicaines, ni les principes démocratiques. Il s'agit de mettre une véritable démocratie à la place de sa caricature.

L'Etat n'a plus d'autorité; la vie parlementaire est anarchique; les gouvernements n'ont plus que des existences éphémères.

Il faut renforcer l'autorité de l'Etat, en endiguant les débordements parlementaires. C'est la condition du redressement nécessaire, si nous voulons conserver **nos libertés publiques et nos libertés individuelles**.

Je propose, pour ce faire, le programme minimum suivant :

Droit de dissolution de la Chambre des Députés donné au Président de la République, seul. C'est le moyen de rétablir la stabilité ministérielle si nécessaire au gouvernement des affaires du Pays.

Suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses. C'est la première condition à remplir pour rétablir l'équilibre du budget, qui est, lui-même, une condition indispensable au redressement économique.

La Représentation Proportionnelle, qui est le seul moyen de réaliser la clarté politique et la propreté électorale.

Le Vote des Femmes, car les femmes ont, comme les hommes, le droit de s'intéresser aux affaires publiques (Réforme que les partis de gauche refusent d'admettre, par crainte de ses conséquences électorales).

POUR UNE POLITIQUE DE JUSTICE SOCIALE

Notre système économique et social doit être amélioré. Il y a des injustices à réparer, des misères à soulager. Je propose donc :

Lutte contre le chômage, par le redressement et l'organisation de notre économie.

Respect des libertés syndicales : premier stade vers l'organisation nécessaire de la vie professionnelle. **Défense des intérêts agricoles.**

Lutte contre les fléaux sociaux (Tuberculose, alcoolisme, etc...), et encouragement aux œuvres sociales (Ex. : mutualités).

Amélioration et modification de la **législation des accidents du travail**, dans le sens de la **réparation intégrale** aux victimes du travail.

Protection des vieux travailleurs trop âgés pour bénéficier du système des assurances sociales.

Respect des droits des **Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.**

POUR LA PAIX

La Paix est menacée. Elle est menacée à la suite des imprudences des Gouvernements de Gauche. Dès les élections de 1932, l'Allemagne, qui attend la victoire des Gauches, quitte, en juillet, la S. D. N.

En juillet, M. Herriot lui **abandonne le Principe des Réparations**, moyennant un forfait ridicule.

Le 11 décembre 1932, le même M. Herriot lui concède le **Principe de l'Egalité des Droits aux Armes**.

Face à de tels abandons, l'Allemagne répond par :

1°) L'accélération de son réarmement clandestin ;

2°) Le 16 mars 1935 la **proclamation officielle de son réarmement et le rétablissement du service militaire obligatoire**;

3°) Le 7 mars dernier, la **réoccupation de la zone démilitarisée du Rhin** (violation du Traité de Versailles et du Pacte de Locarno).

L'Allemagne nous écrase de son défi et de sa menace.

Dix-huit ans après la guerre, elle se moque de notre faiblesse qui a toléré son relèvement.

Continuer la même politique de faiblesse, c'est la guerre.

Entre temps, 261 députés (dont M. Mielliet), votaient contre la politique Laval à l'égard de l'Italie. **261 députés de gauche votaient donc pour la guerre.**

J'estime, quant à moi, que **la force française est le plus sûr gage pour la Paix du monde.**

CITOYENS, jugez et prononcez-vous !

Je fais appel à votre **bon sens**, à vos **cœurs de Français**, à votre **esprit de justice**, à votre **amour de la paix** dans le respect des autres pays et dans le respect des autres pour nous.

VIVE LA FRANCE !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !
VIVE LE TERRITOIRE DE BELFORT !

Raymond COURTOT,

Diplômé de l'École des Sciences Politiques,
Avocat au Barreau de Belfort.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 26 AVRIL 1936

TERRITOIRE DE BELFORT (2^e CIRCONSCRIPTION)

Profession de Foi du Citoyen Pierre DREYFUS-SCHMIDT

Candidat du Parti Radical et Radical-Socialiste

Mes Chers Concitoyens,

La situation est maintenant claire dans cette circonscription. Il n'y a plus de candidat pouvant se réclamer des partis du centre. Nous sommes revenus à la lutte d'autrefois. A celle qu'ont soutenue les Fréry, les Schneider, les Thiéry, les Saget, contre l'extrême-droite conservatrice, rétrograde, et anti-laïque :

ROUGES CONTRE BLANCS

C'est la lutte traditionnelle du parti radical-socialiste héritier du groupe démocratique et populaire qui, après la proclamation de la République en 1792, devint le parti montagnard à la Convention et eut comme organisation dans le pays, les clubs des Jacobins.

La sauvegarde de la République, le maintien des libertés acquises, telle fut toujours et avant tout, sa mission et cette mission nécessite à l'heure actuelle une vigilance et une action de tous les instants.

Des gens qui se disent républicains — comme l'est M. Hitler — essayent d'instituer dans notre pays un régime de dictature. Des gens qui se disent partisans de l'ordre ont tenté d'incendier le Parlement au cours d'une nuit d'émeute, des gens qui se disent nationaux tendent la main aux ennemis traditionnels de notre pays au moment même où ceux-ci violent les traités par eux librement signés, menacent notre sécurité et troublent la paix du monde.

C'est contre ces hommes, contre leur candidat que nous nous dressons et que nous entendons mener la bataille. Je ne veux pas vous rappeler les grandes lignes d'un

programme que bien souvent j'ai eu l'occasion de vous exposer par la plume et par la parole.

Je ne veux pas décrire ici l'immense effort social accompli au Parlement par le parti radical-socialiste ni rappeler les services par lui rendus à la République.

Je ne veux pas prendre la peine de le défendre contre les attaques démagogiques de ceux qui promettent tout parce qu'ils laissent à d'autres la responsabilité de tenir leurs engagements, qui critiquent tout parce que leur action se borne à regarder faire les autres en songeant à leur intérêt électoral.

L'heure n'est pas de diviser les républicains.

Dans un pays comme le nôtre **tous les hommes de bonne volonté** devraient s'unir pour la réalisation des tâches immédiates et urgentes :

LUTTER CONTRE LA CRISE ECONOMIQUE,

qui ruine à la fois le cultivateur, le commerçant, l'industriel, l'ouvrier, qui amenuise les ressources des petits fonctionnaires, des petits rentiers, des petits retraités, qui enlève aux anciens combattants la juste réparation du sacrifice qu'ils ont consenti,

par

Une large politique de crédit.

La diminution du loyer de l'argent.

La limitation des heures de travail.

La création d'un fonds national de chômage.

L'exécution d'un plan de grands travaux maintes fois promis.

DEFENDRE LA PAIX

par la politique de la Société des Nations en réalisant la formule d'Edouard Herriot :

SECURITE - ARBITRAGE - DESARMEMENT

Quarante millions de Français contre soixante millions d'Allemands ne peuvent rien si l'agresseur ne s'expose pas aux sanctions de l'ensemble des pays du Monde.

Et la France ne sera jamais l'agresseur.

Défendre aussi la paix en luttant contre le fascisme générateur de guerres.

DEFENDRE LA LIBERTE

Le droit de penser et d'exprimer sa pensée, le droit d'agir selon sa conscience, les droits de l'Homme enfin, constituant le précieux dépôt que nous ont légués les hommes de 89.

A l'heure où ces droits sont menacés, plus qu'ils ne l'ont été à aucune heure de notre histoire, il n'est pas un Français qui ne doive lutter de toutes ses forces pour les sauvegarder.

RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT

Qui doit être le maître de son économie et ne doit accepter que se superpose à la sienne aucune autre puissance.

Citoyens,

Pour lutter contre les maux qui nous accablent et les dangers qui nous menacent, il vous faut envoyer au

Parlement des hommes d'action que n'effraient ni les responsabilités ni les idées neuves, qui osent appliquer les programmes qu'ils vous proposent.

A l'heure où nous vivons **GOUVERNER C'EST VOULOIR.**

Et vos mandataires sauront faire preuve de volonté s'ils sentent derrière eux la volonté unanime des républicains de ce pays.

Lorsque ceux-ci sont unis, comme le disait un des chefs du parti radical :

Ils font 1789

Ils font 1793

Ils font 1848

Ils font le 4 Septembre.

LORSQU'ILS SONT DIVISES

On fait contre eux **Thermidor**

On fait contre eux **Brumaire**

On fait contre eux le 2 décembre

On fait aussi contre eux **Waterloo et Sedan.**

Car après la destruction de la liberté, après avoir réduit le peuple en esclavage, on détruit l'intégrité de la patrie.

C'est parce que le parti radical confond la liberté et la Nation qu'il est à la tête du peuple pour défendre la République.

C'est pourquoi vous lui apporterez vos suffrages.

Vive la République, libre, pacifique et prospère

Pierre DREYFUS-SCHMIDT,

Maire de Belfort,

Conseiller Général.



Germinal

DIRECTION POLITIQUE :

René Naegelen

Emile Géhart

Paul Rassinier

11
ORGANE DE LA
FÉDÉRATION SOCIALISTE
DU TERRITOIRE DE BELFORT

RÉDACTION-ADMINISTRATION

3, rue Reliet - Boite Postale 105

C. C. Postaux 18.214 Dijon

TEL. 1-79

SECRETARE DE REDACTION
Georges Netter

Votez SOCIALISTE!

1^{re} CIRCONSCRIPTION

René NAEGELEN

2^{me} CIRCONSCRIPTION

Paul RASSINIER

Le dernier effort

C'est fini pour nous maintenant. Pour toi, Rassinier, pour moi, pour tous les militants qui nous ont aidés pour tous ceux qui nous ont accompagnés, pour tous ceux qui sont venus à la permanence confectionner les bandes et plier les journaux.

Notre Fédération a fourni un effort de propagande sans précédent. Nous en recueillerons, j'en suis sûr, le bénéfice dimanche prochain.

Il ne nous restera plus, à l'heure où tu liras ces lignes, ami lecteur, qu'un geste encore à faire, le dernier, le plus facile, mais celui qui devra être multiplié par centaines, par milliers, par centaines et par centaines de mille à travers toute la France.

Dimanche prochain, des millions de citoyens : ouvriers, paysans, commerçants, fonctionnaires affirmeront leur foi socialiste et leur volonté de voir la France gouvernée par les délégués du monde du Travail.

Le 26 avril marquera une victoire socialiste. Nous participons, n'est-il pas vrai, camarades et sympathisants, à cette belle victoire !

Nous gagnerons des voix, ici comme ailleurs. Il le faut.

C'est aujourd'hui samedi : socialiste qui lis ces lignes, il te reste encore une journée, quelques heures. Regarde autour de toi. Il y a sûrement par là un indifférent, un sympathisant timide. Tu sais que tu disposes, sur lui, de quelque influence, d'un brin d'autorité, vas le voir. Parle-lui une dernière fois, dis-lui pourquoi il faut voter socialiste, que c'est son intérêt et son devoir d'homme.

Sais-tu que toutes nos réunions, et nous en avons organisé des centaines depuis un an, tous nos articles, tous nos efforts, tous nos sacrifices, l'argent que nous avons dépensé au delà de nos moyens, sais-tu que tout cela n'est rien à côté de la propagande individuelle ?

Nous sommes maintenant un millier de socialistes inscrits. Ils sont aujourd'hui comme les soldats d'une armée, comme les chevaliers d'une croisade. C'est l'heure de faire son devoir. Voter socialiste c'est bien, mais ce n'est pas assez. Il faut faire voter socialiste.

Si chacun de nous le veut, si chacun de nous s'emploie dans ces dernières heures, si chacun de nous trouve une voix nouvelle, nous remporterons dans la deuxième circonscription comme dans la première, et comme dans la France tout entière, la plus belle, la plus réconfortante des victoires.

René NAEGELEN.

Paysan,

Si tu veux vendre tes produits à des prix meilleurs, vote pour René NAEGELEN, et Paul RASSINIER, les seuls candidats qui aient dans leur programme une politique de rénovation économique, les mesures nécessaires pour permettre aux ouvriers d'acheter selon leurs besoins tout ce que la terre produit en abondance.

Ouvrier,

Si tu veux avoir du travail assuré, vote aussi pour Paul RASSINIER, et René NAEGELEN, les seuls candidats qui aient dans leur programme la lutte contre le chômage, les seuls qui soient partisans du plan des grands travaux de la C. G. T., susceptible de donner du travail à tout le monde.

Fonctionnaire, petit instituteur, douanier, cheminot,

René NAEGELEN, et Paul RASSINIER, sont les seuls candidats qui se dressent contre la déflation, le prélèvement de 10 % sur les petits salaires, etc...

les seuls qui préconisent la remise en état des finances publiques par la main-mise de l'Etat sur les fabricants d'armes, les grosses compagnies d'assurances, les consortiums d'engrais qui réalisent de scandaleux bénéfices, pendant que tout le monde supporte les conséquences de la crise ;

QUAND les milliards de bénéfices réalisés par les compagnies d'assurances ;
les milliards volés au trésor par les munitionnaires ;
les milliards volés à l'Epargne par les consortiums d'engrais ;
les milliards pris aux contribuables par les compagnies de chemins de fer

tomberont dans les caisses de l'Etat, il n'y aura plus besoin de rogner sur les traitements des fonctionnaires pour équilibrer le budget.

QUAND les ouvriers travailleront,
les commerçants vendront ;
les paysans écouleront leurs produits ;
les industriels écouleront les leurs ;
les impôts rentreront dans les caisses de l'Etat
la crise économique se résorbera.

Ouvrier, paysan, fonctionnaire,

Ni Dreyfus-Schmidt, ni Lardier, ni Mielliet, ni Courtot, n'ont la moindre de ces mesures dans leurs programmes.

Vote socialiste,
Vote pour

René NAEGELEN
et
Paul RASSINIER

A LA PÉPINIÈRE...

Le sieur ERARD, contrôleur des H. B. M., homme à tout faire de M. Mielliet, qui l'a recueilli et à qui il doit tout, est venu dans notre réunion publique pour moucharder tous ceux qui nous applaudiraient, et pour nous provoquer ensuite.

Le sieur ERARD est invité publiquement à s'occuper des autonomistes d'Alsace-Lorraine plutôt que des électeurs de Belfort.

Les locataires des H. B. M. n'ont pas peur des « repré-sailles » du sieur ERARD, ils le montreront le 26 avril. Mielliet, vraiment, a de bizarres propagandistes !

Les deux cortèges

Deux cortèges ont défilé en ville.

L'un était placé sous le signe de l'Hosie. C'était la procession de la Fête-Dieu.

Les cloches sonnaient. Oriflammes et bannières frissonnaient au vent sous le ciel orageux.

De petits enfants, l'œil ravi, s'avançaient gravement, deux par deux, se tenant par la main.

Des enfants de chœur aux gestes harmonieux jetaient des pétales de fleurs et balançaient des encensoirs devant le dais que portaient quatre dignes paroissiens.

Des enfants de Marie, toutes de blanc vêtues, et de bonnes vieilles grand-mères, s'en allaient égrenant des « ave ».

Des ouvriers endimanchés coudoyaient des bourgeois. L'employé marchait au même pas et au même rang que son patron — tous égaux devant le même Maître.

Une véritable fraternité régnait sur cette foule chrétienne.

Et toutes les voix se mêlaient pour chanter les hymnes splendides par lesquelles tous les catholiques du monde expriment leur foi en une religion dont le principe essentiel est la Charité.

Mais le même jour, un autre cortège, bien différent, a attristé nos rues.

Le « Front populaire » défilait.

La hideuse « Internationale », pleine de blasphèmes et de provocations au meurtre, s'élevait de cette masse désordonnée.

Derrière les drapeaux rouges — couleur d'incendie et de sang — des gamins trottaient, l'œil déjà dur, des paroles ordurières à la bouche.

Des femmes et des filles effrontées interpellaient hardiment les passants.

Des ouvriers, en costume de travail, harassés par trois jours de « grève sur le tas », allaient, le visage haineux et crispé.

Des paysans, venus des environs se montraient quand même un peu surpris du caractère de cette manifestation prétendue « républicaine ».

Avides de mandats et d'honneur, des « intellectuels » aigris et des bourgeois malins s'étaient

mêlés à cette cohue — quitte à prendre un bain tout à l'heure avant de retourner dans leurs salons ou dans les cafés à la mode...

Et les poings fermés se dressaient dans un geste furieux de menace.

Certes, notre foi n'a pas faibli.

Le Christ était bien avec le premier cortège — réellement et substantiellement — avec ceux qui lui faisaient publiquement une escorte d'honneur.

Il a béni l'innocence des petits enfants — la pureté joyeuse et fière des adolescents — la résignation douce des vieilles gens — les mains calleuses des rudes travailleurs — le zèle apostolique des prêtres — la bonne volonté de tous les croyants.

Mais, nous en sommes persuadés, il n'a pas maudit ceux de l'autre cortège.

Son cœur a compris la soif de justice qui altère ces pauvres égarés par de mauvais bergers.

Il a excusé leur protestation contre la misère imméritée qui déprime les corps et dégrade les âmes.

Et de ses lèvres divines sont tombées les paroles qui, depuis dix-neuf siècles bouleversent toute âme généreuse :

« J'ai pitié de cette foule ».

Gardons-les pieusement, ces paroles.

Qu'elles guident notre action en ces temps troublés !

Qu'elles nous gardent de la peur, des fuites lâches et des paniques irraisonnées !

Qu'elles nous gardent aussi des vaines provocations et des recours à la violence !

Qu'elles nous aident à sortir de notre égoïsme pour regarder courageusement en face et pour corriger — fût-ce à nos dépens — les criantes injustices de l'ordre social actuel où nous avons peut-être la chance d'occuper une place confortable, mais où des milliers d'hommes manquent du strict nécessaire !

Georges SIRUGUE.

1500 convives au banquet

Décoré de drapeaux, de banderoles tricolores, de plantes vertes, le vaste Marché Couvert de la rue Fréry accueillit environ quinze cents convives. On en attendait mille.

Mais, grâce à l'impeccable organisation de ce gigantesque repas, grâce au dévouement admirable des cuisiniers, des serveuses, des serveurs, des commissaires chargés du service d'ordre, tout s'arrangea rapidement et personne n'eut à regretter que le succès ait dépassé les prévisions les plus optimistes.

A la table d'honneur, fleurie de roses, et d'œillets, MM. Edmond MIELLET, député de Belfort et René RUCKLIN, ancien député du Doubs, qui présidaient étaient entourés de MM. TABART-ROBERT, préfet du Territoire, DREYFUS-SCHMIDT, maire de Belfort, conseiller général et Mme Pierre DREYFUS-SCHMIDT, MM. Christophe KLOPFENSTEIN et RASSINIER, conseillers généraux du canton de Belfort ; Hubert METZGER, GEHANT et CHAMPION, adjoints, Fernand JEAN, maire de Gentilly, Emile PY, GRILLE, HORY, THURNHERR, Jacques LORACH, CHRIST, LE-GUILLON, SCHOR, PUJOL, CARDOT, NAEGELEN, BONNEFF, ILLISS, conseillers municipaux de Belfort ; BERTHET, secrétaire général de la préfecture ; DIDIER, du syndicat de l'Alsthom ; DOUCOT, du syndicat du gaz ; ROMAIN et CARRE, du parti communiste ; GUENIN, secrétaire de l'Union des Syndicats, etc...

Le repas fut parfaitement servi : le menu en était abondant et savoureux. Il fut égayé par les morceaux que joua la clique des Sapeurs-Pompiers, ou qu'exécuta un jeune champion de l'accordéon à qui l'on fit un magistral et mérité succès.

Au dessert les discours suivants furent prononcés et très mal « amplifiés » par un micro qui n'était pas du tout au point.

DISCOURS DE M. GRILLE

M. Philippe GRILLE, président du comité du Rassemblement populaire, ouvrit la série des discours en saluant les organisateurs des manifestations de la journée et les militants qui y prenaient part.

« En tant que président du comité de Rassemblement populaire, dit-il, j'ai l'agréable devoir de remercier de leur présence le distingué préfet du Territoire, M. Tabart-Robert, qui représente si dignement à ce banquet le gouvernement de Front Populaire ; notre ami, M. Edmond Miellet, membre éminent de la majorité de Front Populaire ; M. René Rucklin, cher à nos cœurs belfortains, et tous les élus des communes du Territoire avec surtout, notre éminent ami Pierre Dreyfus-Schmidt.

Citoyennes, citoyens, vous emporterez de cette manifestation le souvenir de votre cohésion, de votre discipline, de votre force, qui assurera dans les faits le triomphe du programme sur lequel, ensemble, nous avons vaincu.

DISCOURS DE M. CARRE

M. CARRE, secrétaire du rayon communiste, salua tous ceux qui avaient contribué au triomphe de la manifestation. Il salua également les ouvriers de l'Alsthom, de chez Schwob, du Gaz, qui ont par leur discipline et leur cohésion fait reconnaître leurs droits.

Il exhorta tous les assistants à maintenir l'étroite entente du Front Populaire, et à travailler sans relâche pour assurer à tous les Français le pain, la paix, la liberté.

« Plus que jamais, dit-il, il faut nous unir pour abattre définitivement le fascisme et faire une France libre, une France fraternelle ».

DISCOURS DE M. NAEGELEN

M. René NAEGELEN vint dire la joie et l'émotion qu'il éprouve devant le succès immense de la Fête du Front Populaire.

Il évoqua les luttes soutenues par les républicains depuis le 6 février pour fai-

re échec au fascisme. « Nous avons le droit, s'écria-t-il, d'être fiers de la tâche accomplie. Grâce à notre admirable Rassemblement Populaire, la République est affermie ; l'idéal républicain a triomphé dans la France entière ».

Il souligna que le Front Populaire qui depuis peu est au pouvoir, n'a pas déçu les espoirs qu'il portait. Ses représentants chargés du gouvernement s'efforcent de réaliser son programme et de construire une France nouvelle.

A son tour, M. NAEGELEN salua les travailleurs en grève et leurs militants, notamment MM. Cuenin, Christ, Cardot.

« Demeurons unis, dit-il, en terminant, et nous vaincrons toutes les difficultés ».

DISCOURS DE M. DREYFUS-SCHMIDT, Maire de Belfort

C'est avec une joie profonde que notre ami, M. Pierre DREYFUS-SCHMIDT, maire de Belfort, salua la magnifique réussite de la manifestation, dont l'organisation fut rendue assez difficile par les mots d'ordre contradictoires qui venaient de Paris.

« Mais, dit-il, quelles qu'aient été nos espérances secrètes nous n'avions pas osé prévoir une si éclatante réussite. Je vous remercie d'avoir démontré l'union et la force du Rassemblement Populaire ».

Il rappela ensuite le serment du 14 juillet, par lequel les républicains de ce pays s'étaient engagés à donner à tous le Pain et la Liberté.

« Nous avons tenu parole et nous avons obtenu les réformes que vous aviez réclamées. Nous avons entrepris la réalisation du programme que tous ensemble nous avons signé et cela, grâce à la discipline du Front Populaire qui joue sur le plan électoral comme sur le plan parlementaire et comme au gouvernement ».

Eloquent, chaleureux, M. Pierre DREYFUS-SCHMIDT souligna ensuite avec force l'ordre et le calme dans lesquels se déroula la manifestation.

« Pour le but que nous poursuivons, s'écria-t-il, nous avons un long chemin à faire ensemble. Marchons donc, en nous appuyant fraternellement les uns les autres. Tout pour le Front Populaire, tout par le Front Populaire ! »

DISCOURS DE M. FERNAND JEAN, Maire de Gentilly

M. FERNAND-JEAN, délégué du Comité central du parti communiste, vint apporter aux républicains du Territoire le salut des républicains de la région parisienne.

Il fit ensuite une analyse de la situation et se félicita de l'union étroite de tous les partis républicains et de l'entente qui règne entre les classes moyennes et les ouvriers et les paysans.

Il termina en invitant tous les militants à poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation des mots d'ordre du Front populaire.

DISCOURS DE M. CUENIN, Secrétaire de l'Union des Syndicats

Après avoir évoqué la constitution du Front Populaire et les batailles qu'il a déjà livrées, M. CUENIN, secrétaire de l'Union des Syndicats, demanda aux démocrates, aux travailleurs de soutenir leurs élus et de rester vigilants pour que soit accomplie la tâche qu'ils ont donnée mission à leurs élus de réaliser.

Il termina en faisant appel à l'union de tous les républicains.

DISCOURS DE M. RUCKLIN, Ancien Député du Doubs

Avec son éloquence habituelle, aussi avec une émotion qu'il ne cherchait pas à dissimuler, M. René RUCKLIN, ancien député du Doubs, exprima la joie qu'il eût du triomphe du Rassemblement Populaire, porteur de tant d'espérances. Il rendit hommage à tous ceux qui, dans le



GENDARMERIE NATIONALE
LÉGIION.
COMPAGNIE

A GIROMAGNY, le 10 JUILLET 1936 19...

ARRONDISSEMENT
BELFORT

RAPPORT de L'Adjudant VILLEMEN, Commandant la brigade

BRIGADE
GIROMAGNY

N° 137

Objet :
Au sujet de (1)

sur un mouvement de grève qui s'est produit à la filature Boigeol et Cie à Giromagny

Références : Décret du 10 mai 1903, article 53

M. Petitjean

Les usines de la filature de coton, appartenant et exploitées par la Société Boigeol et Cie, située au lieu dit "Les Prés Hoyel" à Giromagny ont ébauché un mouvement de grève ce jour d'hui le courant à 13 heures.

Ces usines ont au nombre de 248, des deux sexes mais au 1^{er} élément féminin prédomine toutefois. Ils sont divisés en deux équipes distinctes qui effectuent leur travail dans les conditions suivantes, savoir :

- la première de 5 à 13 heures;
- la seconde de 13 à 21 heures.

Aujourd'hui, à 13 heures, l'équipe du matin qui avait travaillé normalement n'est pas sortie de l'usine et l'équipe du soir y est entrée comme si elle pouvait poursuivre son travail, de sorte que tout le personnel s'y est trouvé rassemblé. L'équipe du soir n'a pas travaillé.

Les ouvriers n'ont rien demandé et ne se sont livrés à aucun acte hostile ou répréhensible. Ils réclamaient une augmentation immédiate de leurs salaires.

Hier, 9 courant, M^l Boigeol avait apposé à l'usine une affiche par laquelle il informait les ouvriers que des projets d'augmen-

(1) Indication succincte de l'objet du rapport.
(2) Indiquer le grade et le nom de l'unité commandée.
(3) Indication succincte du fait pour lequel le rapport est rédigé.
(4) Indiquer la date et exposer sommairement les faits.
Nota. — Les avis des chefs hiérarchiques sont consignés, s'il y a lieu, à la suite du rapport. Le nom du chef qui consigne son avis est mentionné en tête de cet avis. Pour faciliter la rédaction, les rapports peuvent être faits sous la forme personnelle ou impersonnelle.

statut, ses salaires dont le taux n'était pas fixé, étaient à l'étude pour être appliqués au 1^{er} juillet 1936. Le mouvement de grève n'était donc pas prévu de M^l Bourjeol ni d'aucune autre personne.

Dès qu'il a eu connaissance du mouvement, M^l Bourjeol a engagé des pourparlers avec les grévistes et leur a promis une augmentation immédiate de 10 o/o sur leur gr^o actuel. Cette offre a été acceptée et, dans la soirée, une entente est intervenue. Les ouvriers ont alors quitté l'usine en bon ordre. Aucun incident ne s'est produit. Sur l'invitation de M^l Bourjeol, les ouvriers ont promis de reprendre le travail demain 11 courant, dans les conditions habituelles.

La filature des "Pis Heyd" alimente en matières premières deux tissages de coton, situés : l'un à Guimayny et l'autre à Répuit-Ly, qui appartiennent et sont exploités par la Société dont M^l Bourjeol fait partie.

La grève de la filature a eu donc entièrement obligatoirement la cessation des travaux dans ces deux tissages.

M^l Bourjeol a étendu spontanément l'augmentation de 10 o/o consentie aux ouvriers de la filature au personnel employé dans les deux tissages précités.

Aucun autre mouvement de grève ne s'est produit jusqu'à présent dans la circonscription de la brigade. Toutefois, il est à présumer que le geste des ouvriers de la filature Bourjeol et Cie sera imité incessamment par ceux des autres usines textiles, notamment des usines Zemann à Rocroy-Quette; Zeller à Etteffort-Haut et Etteffort-Bas.

J. Jullien

7^e REGION MILITAIRE
GENDARMERIE NATIONALE
7^e LEGION
SECTION de BELFORT
N° 259/2

A Belfort, le 11 Juin 1936

Le Capitaine CONNAULT, Commandant prvt
la Section de Gendarmerie de BELFORT,
à Monsieur le PREFET du Territoire de
Belfort,

B E L F O R T

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce jour à 13 heures tous les ouvriers des Etablissements Mécaniques et Électriques "ALSTHOM" à BELFORT, au nombre de 4.000, se sont mis en grève.

Ils occupent l'usine.
Pas d'incident.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SÛRETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT CENTRAL
DE BELFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Belfort, le 11 Juin 1936

Le Commissaire Central

à Monsieur le PREFET
de BELFORT.

OBJET:
Grève des ouvriers des
usines de l'Alsthom.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la rentrée de 13 heures 30, les ouvriers de trois ateliers de l'Alsthom ont commencé la grève des bras croisés.
D'autres ateliers ont suivi ce mouvement qui menace de se généraliser dans toute l'usine.
C'est le commissaire GAREHE qui a donné le signal de cette grève à la rentrée des ouvriers.

Le Commissaire Central.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SURETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT CENTRAL
DE BELFORT

Belfort, le 12 juin 1936

N° _____

29

Le Commissaire Central

OBJET:

à Monsieur le PREFET

A/S. des pourparlers engagés
à l'Alsthom

de BELFORT

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le résultat des conversations engagées à l'Alsthom entre les délégués ouvriers et la Direction, dans l'après-midi du 11 courant:

Demandes d'augmentation
délégués ouvriers
(à l'heure)

Conditions d'augmentation
de la Direction

Adultes : 0 fr.75
Femmes : 0 fr.60
Enfants : 0 fr.40
21 jours de congé payé
100% heures supplémentaires.
Semaine de 40 heures

Adultes : 0 fr.45
Femmes : 0 fr.30
Enfants : 0 fr.20
et les conditions qui seront imposées par la Loi après accord du 7 juin dernier de la C.G.T.

Les délégués ouvriers n'ont pas accepté les propositions de la Direction.

La grève continue à l'Alsthom, on ne signale aucun incident?

Environ 1000 ouvriers ont occupé l'usine au cours de la nuit dernière.

Le Commissaire Central



Carabot



LA CLASSE OUVRIÈRE en lutte pour le pain

DES GRÈVES ONT ÉCLATÉ A GIROMAGNY ET A BELFORT

Le mouvement de grève qui a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire, s'atténue à Paris et dans le Nord grâce à la médiation heureuse du gouvernement, mais prend tous les jours plus d'ampleur en Province.

Il a fini par gagner notre région.

Mardi soir nous apprenions que les usines Boigeol de Giromagny en étaient atteintes.

Mercredi c'était Mulhouse.

Et jeudi, simultanément, l'usine Peugeot de Sochaux, l'Asthom et le Gaz de Belfort.

Au surplus, une tension qui pourrait bien aboutir à un conflit déclaré règne entre les ouvriers et les patrons, chez Japy de Beaucourt, chez Vermot de Châtenois, à Delle, etc...

Ce mouvement qui prend petit à petit les allures d'une grève générale est diversement commenté: la classe ouvrière et tous ceux qui y tiennent plus ou moins directement, approuvent; les bourgeois, les réactionnaires fascisants désapprouvent.

Rien n'est plus justifié par les faits que cette révolte.

L'argument le plus courant invoqué contre les grévistes, celui à l'aide duquel on essaie plus particulièrement de dresser une partie de l'opinion publique contre eux, est qu'ils se montrent trop impatients.

On dit et on répète que la classe ouvrière a un gouvernement qui s'intéresse à elle, qui a déjà apporté certaines améliorations à ses conditions d'existence, qui fera incontestablement plus encore que, par conséquent, elle n'a qu'à s'en remettre à lui.

Très bien.

Mais le patronat qui veut du désordre pour avoir quelque chose à reprocher au gouvernement est le seul responsable de ce qui arrive.

Savez-vous ce qui se passe à Sochaux, à Châtenois, à Beaucourt, ce qui se passe partout ?

L'accord intervenu à Paris entre les délégations ouvrières et patronales prévoit des pourparlers entre les délégations ouvrières de toutes les usines de France et leurs patrons pour les modalités d'application de la semaine de quarante heures, du contrat collectif, des congés, de la révision des salaires, etc...

Peugeot et Vermot ont désigné dans les ateliers les délégués de leurs ouvriers! . . .

Japy de Beaucourt crée un syndicat ans lequel il est quelque chose comme Président, force les ouvriers à y entrer et ensuite . . . il demandera lui-même à ce syndicat de désigner en sa présence les délégués avec lesquels il examinera la situation! . . .

Comment voudriez-vous que la grève n'éclatât point ?

Non, la mauvaise foi patronale est évidente.

Les ouvriers ne pouvaient pas ne pas y répondre.

Pour notre part, nous ne les blâmerons point. Dans de telles circonstances, il importe que le patronat reçoive la leçon qu'il mérite.

Et les ouvriers de Giromagny, de Beaucourt, de Châtenois, de l'Asthom peuvent être sûrs de nous trouver à leurs côtés pour la lui donner.

P. R.

ETABLISSEMENTS JAPY FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL A

BEAUCOURT

(TERRITOIRE DE BELFORT)

TÉLÉPHONE : MONTBÉLIARD 46

TÉLÉGRAMME
JAPY - BEAUCOURT

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX :
DIJON N° 16.873

REGISTRE DU COMMERCE BELFORT
N° 107

Beaucourt, le 16 Juin 1936.-

Références à rappeler:

DÉPARTEMENT:

NOS RÉF. PM.MP.

VOS RÉF.



Monsieur le Préfet du
Territoire de Belfort

BELFORT

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date de ce jour, 16 Juin, vers 8 h.30 du matin, nos Usines de Beaucourt qui comprennent 1.470 employés et ouvriers, ont été occupées, contrairement à notre volonté et malgré nos ordres, par nos ouvriers en grève.

A la rentrée de 14 h. de ce jour, un piquet de grève a laissé rentrer le personnel employés hommes, mais par contre tout le personnel féminin n'a pas été admis à l'entrée.

Dès maintenant une plainte a été adressée par nos soins au Procureur de la République, contre les auteurs des faits sus exposés, et nous avons avisé de ces faits Monsieur le Maire de la Ville de Beaucourt.

Je décline en outre la responsabilité de toutes les suites qui pourraient résulter à tous égards des entraves apportées ainsi au libre fonctionnement de l'industrie de notre Société.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.-

Etablissements JAPY Frères

Le Directeur Général,

VILLE DE BELFORT

Republique Française

Police Municipale

COMMISSARIAT DE POLICE
du Faubourg des Vosges

Belfort, le 15 JUIN 1936

N° 2 2 3 2

Adresser

Le Commissaire de Police
à Monsieur le COMMISSAIRE CENTRAL

OBJET :

Rapport concernant la situation
dans les diverses usines.

-----0000-----

- BELFORT -

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous la situation dans les usines et divers chantiers de mon quartier :

ALSTHOM : (4100 ouvriers) - le travail a repris normalement ce matin .

D.M.C. - (1116 ouvriers) Comme tous les lundis le travail marche normalement avec le chômage partiel - pour le moment aucun mouvement de grève , mais on craint ce mouvement pour la journée de mardi 16 Juin 1936 -

En grève .

TISSAGE CROIX du TILLEUL - (133 ouvriers) - continuation de la grève sur place - 18 ouvriers ont passé la nuit du 14 au 15 Juin dans l'usine - des conversations doivent avoir lieu aujourd'hui avec la C.G.T.

Ce matin , 15 Juin à 7 heures , les ouvriers des divers marchands de charbon de la Ville se sont mis en grève - au Rg des Vosges 17 ouvriers au chantier JACQUOT - MICHAUX font la grève sur place - au chantier JOURNOT , 31 avenue Jean Jaurès , 6 ouvriers sont à l'intérieur du chantier et travaillent - au chantier BOULANGER , 102 avenue Jean Jaurès 8 ouvriers ont cessé le travail

Tous ces ouvriers ont été débauchés de leur travail par les ouvriers du chantier FERRARD , rue de la Gendarmerie - Ces derniers ont l'intention de créer un syndicat dont le sieur BUSSIERE du Gaz prendrait la Direction .

La grève du bâtiment continue - Menuiserie BARBERET , rue de Thann , 30 ouvriers sont en grève depuis ce matin , mais n'occupent pas le chantier .

SOIT TRANSMIS
Monsieur le Préfet
de Belfort
le 15 Juin 1936
Commissaire Central.



Menuiserie WODEY , rue de la Poissonnerie - 16 ouvriers
sont en grève depuis ce matin sans occuper le chantier -

Malgré ces divers mouvements de grève le calme règne
dans le quartier du Fg des Vosges .

Le Commissaire de Police



1 M-194

LA FIN DES GRÈVES à Belfort et dans le Territoire

CHARBONNIERS.

Le conflit des ouvriers charbonniers qui durait depuis plusieurs jours a été réglé à la suite de longs pourparlers à la Préfecture entre patrons et délégués ouvriers.

Aux termes de cet accord, les charbonniers (toutes catégories), recevront 25 francs par jour, en attendant l'application du contrat collectif.

Ceux qui étaient payés au delà de ce tarif garderont leurs droits acquis.

D'autre part, les ouvriers charbonniers recevront chaque semaine 2 tickets de douche gratuits à utiliser en dehors des heures de travail qui sont fixées à 8.

La reprise du travail a eu lieu samedi matin.

CHEZ STEINER, AUX FORGES.

Le Syndicat des ouvriers teinturiers, le comité de grève, ainsi que le personnel de l'usine Steiner, ont l'honneur de présenter à M. le Préfet, les remerciements et leur profonde reconnaissance pour sa bienveillante bonté, sa large tolérance et la grande autorité de son appui vraiment sincère et paternel.

Par la même occasion, nous prions M. le Maire, M. Géhan, M. Naegelen, et toute notre municipalité, de recevoir les remerciements les plus vifs et de croire à notre reconnaissance pour leur appui matériel et moral.

Notre reconnaissance et nos remerciements s'adressent également à tous les donateurs connus et anonymes.

Pour tous, merci de tout notre cœur.

Le Comité.

A ROUGEGOUTTE.

A Rougegoutte, la grève s'était déclenchée vendredi matin au tissage de coton Zemmann et fils, qui occupe 158 ouvriers.

Les pourparlers ont été menés rapidement et avec succès. Un accord est intervenu dans la matinée et la reprise du travail a eu lieu l'après-midi même.

Les manœuvres obtiennent un relèvement de salaire de 10 % et les tisserands de toutes catégories, 12 à 15 %.

CHEZ SCHWOB, DE VALDOIE.

La grève qui éclata aux usines de Valdoie appartenant à la firme Schwob, d'Héricourt, s'est terminée samedi après-midi.

Un accord étant intervenu, après une conférence qui se tint à la Préfecture en présence de M. Tabart-Robert, préfet du Territoire, et M. Cunin, secrétaire de l'U. D. des syndicats. Cet accord fut acquis après des pourparlers laborieux, en voici le texte :

La Cottonnière d'Héricourt maintient à ses ouvriers les avantages qu'elle leur a consentis par l'affiche apposée dans les ateliers le 11 juin dernier, c'est-à-dire :

1) Application loyale des mesures annoncées par le gouvernement et votées par le Parlement, concernant la nouvelle législation du travail ; elle le fera aux dates fixées par les lois.

2) Augmentation uniforme de 12 pour cent des salaires des ouvriers, à compter du 1^{er} juin 1936.

De plus, dans un but d'apaisement, la Cottonnière d'Héricourt garantit à ses ouvriers, à partir du 1^{er} juin 1936, l'application des salaires minima de toutes catégories qui seront fixés par le contrat collectif régional afférent à l'industrie cottonnière.

Ces majorations éventuelles seront payées dès que ces salaires minima auront été déterminés.

Il est nettement spécifié qu'aucune sanction ne sera prise pour fait de grève et que le droit syndical sera respecté.

A GIROMAGNY.

Les 250 ouvriers et ouvrières de la Lainière de la Savoureuse, filatures et tissages, ont cessé le travail samedi, à la relève de 13 heures et ont décidé la grève. 150 ouvriers occupent l'usine.

Les grévistes demandent une augmentation de leur salaire. Le direc-

teur étant absent, les pourparlers n'ont pu jusqu'à présent s'engager. Aucun incident ne s'est produit.

Les conflits non réglés

A Belfort, la situation est inchangée en ce qui concerne les Galeries Modernes. Les magasins sont toujours fermés.

La grève continue toujours à l'usine Liebelin, à Auxelles-Haut.

On écrit à "Germinal":

20 juin 1936.

M. le Rédacteur en Chef.

Je remarque dans Germinal du 20 courant, un entrefilet concernant la Maison Alkan, qui aurait fermé ses magasins pour éviter leur occupation. Au nom de nos employés, je tiens à faire remarquer qu'il n'a jamais été question de semblable mesure et que les magasins n'ont pas été fermés un seul instant.

J'ai mis les ouvrières de l'atelier en congé jeudi, afin de pouvoir échanger avec les déléguées, les revendications qui m'étaient présentées. L'emploi surtout des jeunes filles et désirais éviter la responsabilité d'une occupation.

(N.D.L.R. — Nous n'avons pas dit autre chose).

Mon personnel a obtenu entière satisfaction vendredi, et les déléguées ont dû reconnaître que nos salaires étaient sensiblement supérieurs à ceux donnés par nos concurrents, et que, de plus, depuis deux ans, les paies avaient augmenté régulièrement.

Veuillez donc bien insérer quelques lignes indiquant l'heureuse fin de ce différend avec le personnel ouvrier seulement, les employés ayant été spontanément augmentés.

Signé : Paul ALKAN.



CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL

Entre :

La Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques, Métalliques et Mécaniques du Territoire de Belfort et des Régions Limitrophes :

Et :

Les Syndicats ouvriers de la Métallurgie du Territoire de Belfort et de l'Arrondissement de Montbéliard (affiliés à la C.G.T.).

Et :

Le Syndicat indépendant des Métallurgistes de Belfort et du Pays de Montbéliard (affilié à la C. F. T. C.).

Et :

La Fédération des Syndicats professionnels du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort.

Article Premier. — Le présent contrat règle les rapports entre employeurs et ouvriers des Industries Métallurgiques, Métalliques et Mécaniques du Territoire de Belfort et de l'Arrondissement de Montbéliard, à l'exception des cantons de Maiche et du Russey.

Article 2. — Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et se poursuivra ensuite pour une période indéterminée, sauf dénonciation, dans les conditions prévues par l'Article 31 m du Livre 1^{er}, Titre II, Chapitre IV bis, du Code du Travail.

Droit syndical

Article 3. — L'observation des Lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs et les ouvriers reconnaissent la liberté mutuelle d'opinion ainsi que le droit pour les travailleurs, d'adhérer librement et d'appartenir à un Syndicat Professionnel constitué en vertu du Livre III du Code du Travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un Syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement.

Si une des parties contractantes conteste le motif de congédiement d'un travailleur, comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter aux cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle au droit pour les parties d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquences des actes contraires aux Lois.

Pour faciliter l'exercice du droit syndical, les usines mettront à la disposition des diverses organisations syndicales un panneau placé à chaque entrée de l'usine et réservé à l'affichage des avis de convocation; ces avis ne comporteront aucune autre indication que les lieu, jour et heure de réunion, et devront, dans tous les cas, être soumis à l'accord préalable de la Direction. Ces panneaux pourront également servir pour les communications que, d'un commun accord, la Direction et les organisations syndicales estimeraient devoir être portées à la connaissance des ouvriers.

Des autorisations d'absence seront accordées aux délégués syndicaux pour les congrès officiels, sur présentation de leur convocation.

Délégués ouvriers

Article 4. — Dans chaque établissement occupant plus de dix ouvriers, il est institué, dans chaque atelier, fraction ou groupe d'ateliers, selon leur importance, des délégués ouvriers titulaires et suppléants.

Les établissements comptant de onze à cinquante ouvriers auront au minimum un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les établissements comptant de cinquante et un à deux cent cinquante ouvriers auront au minimum deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les établissements comptant de deux cent cinquante et un à mille ouvriers auront au minimum 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les établissements comptant plus de 1000 ouvriers auront au minimum 4 délégués titulaires et 4 suppléants, plus un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche supplémentaire de mille ouvriers ou fraction de mille.

Dans chaque établissement, la Direction déterminera le nombre des délégués en tenant compte des minima indiqués ci-dessus et fixera leur répartition en accord avec les syndicats intéressés.

Cette répartition se fera de préférence par atelier ou en groupant des chantiers de même nature, en s'efforçant, dans la mesure du possible, de ne pas dépasser 300 ouvriers par zone d'action du délégué.

Chaque délégué titulaire ou suppléant continuera à travailler normalement dans son emploi, et la durée de son travail ne devra pas être inférieure à 75 % de la durée journalière moyenne de sa catégorie.

Il recevra une indemnité égale au salaire moyen perdu, du fait de l'exercice de ses fonctions de délégué du personnel, avec un maximum de 10 heures par mois, sauf cas exceptionnels à déterminer par la Commission syndicale mixte prévue par l'Article 30. Ce maximum sera porté à 20 heures pendant le mois qui suivra la signature du présent contrat.

Au cas exceptionnel où le délégué aurait à s'occuper de plus de 300 ouvriers, le maximum précédent de 10 heures sera majoré de 5 heures par mois, par tranche supplémentaire de 100 ouvriers.

Article 5. — Le Délégué est le représentant de son groupe d'ouvriers auprès de la Direction.

Les délégués ont qualité pour présenter à la Direction les réclamations individuelles ou intéressant des ouvriers travaillant dans une même équipe, réclamations qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des Lois, Décrets, Règlements du Code du Travail, des tarifs de salaires et des mesures d'hygiène et de sécurité.

Ils auront également qualité pour présenter à la Direction les réclamations relatives au classement des ouvriers dans les diverses catégories.

Les ouvriers restent libres de présenter eux-mêmes leurs propres réclamations à leurs chefs ou à la Direction.

Article 6. — Les attributions des délégués sont nettement délimitées par l'Article 5. Un délégué ne doit pas s'occuper de ce qui se passe dans d'autres zones que celles qu'il représente, à moins que la question posée ne trouve son application dans son rayon d'action.

Le délégué doit s'engager à représenter impartialement tous les ouvriers de son rayon d'action, quelle que soit leur opinion et il ne doit jamais profiter de sa situation pour faire pression sur l'un quelconque de ses camarades, de façon à laisser la liberté d'opinion de chacun s'exercer sans contrainte.

daire de travail prévue par la législation en vigueur, tel que ce salaire minimum est fixé pour la catégorie par la présente convention.

Pendant la période de délai-congé, les ouvriers et ouvrières seront autorisés à s'absenter chaque jour pendant 2 heures pour leur permettre de trouver du travail. Ces absences seront fixées alternativement un jour au gré de l'ouvrier ou de l'ouvrière, un jour au gré de l'employeur. A la demande de l'ouvrier, les 2 heures d'absence journalière pourront être bloquées sur une ou plusieurs journées.

Conformément à l'usage, les absences des travailleurs ayant un salaire forfaitaire hebdomadaire mensuel ou d'autre durée, ne donneront pas lieu à réduction de salaires. Les absences des ouvriers et ouvrières dont le salaire est fixé à l'heure ou au rendement ne donneront pas lieu à rémunération.

La durée du délai-congé ayant été observée par un ouvrier, le contrat de travail ayant été légalement rompu avec son employeur, il ne saurait, pour son embauchage dans une autre entreprise, lui être imposé un délai quelconque.

En aucune circonstance, l'embauchage ne saurait être retardé du fait d'accords particuliers.

Article 23. — Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident et n'excédant pas 2 mois ne constituent pas une rupture de contrat de travail. Dans le cas où ces absences imposaient le remplacement effectif des intéressés, ceux-ci auront droit de préférence au réembauchage.

Article 24. — L'exécution d'une épreuve préliminaire ne constitue pas un embauchage. Le temps passé à cette épreuve lorsqu'il excédera 3 heures sera payé au taux minimum de la catégorie dans laquelle ses capacités permettent de ranger l'intéressé.

La durée de l'essai n'excédera pas 16 heures de travail. Les cas exceptionnels pour lesquels les nécessités techniques de la profession exigeraient une durée d'essai supérieure, feraient l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

Travaux dangereux et insalubres

Article 25. — En cas de travaux dangereux les mesures qui pourraient être réclamées par les délégués seront examinées immédiatement en vue de parer au danger signalé.

D'une façon générale, dans chaque établissement les cas de travaux insalubres seront examinés avec une particulière attention en vue de doter la main-d'œuvre intéressée de ce qui est nécessaire pour assurer les conditions d'hygiène convenable : vêtements, appareils et outillage spéciaux, distribution de lait, etc.

Travail des femmes

Article 26. — L'employeur mettra des sièges à la disposition de toutes les ouvrières qui en feront la demande, et s'efforcera de leur ménager par priorité des travaux leur permettant de rester assises.

Dispositions en cas de chômage

Article 27. — En cas de ralentissement de la production, dans la mesure où les nécessités du travail le permettront, le chômage résultant de ce ralentissement sera réparti sur l'ensemble du personnel intéressé, en réservant le travail par priorité aux ouvriers ayant charge de famille. Les ouvriers mis en chômage devront, dans la mesure du possible, être prévenus un jour à l'avance. Si le chômage doit se prolonger au delà de la durée prévue, les intéressés devront en être avisés.

Amendes

Article 28. — Les amendes sont supprimées sauf pour les questions intéressant l'hygiène et la sécurité.

Organisation de l'apprentissage

Article 29. — Dans les entreprises où l'apprentissage sera organisé, il ne pourra l'être que conformément aux Lois des 25 juillet 1919 et 20 mars 1928, incorporées au Livre 1^{er} du Code du Travail.

Assurances sociales

Article 30. — Les assurés sociaux sont libres d'adhérer à une caisse de leur choix.

Aucune pression ne sera exercée de part et d'autre pour entraîner l'adhésion des ouvriers à une caisse déterminée.

Dispositions finales

Article 31. — Dans tous les cas de réclamations collectives les parties contractantes s'engagent à respecter un délai d'une semaine franche en vue de l'examen en commun des dites réclamations et avant toute mesure de fermeture d'établissement ou de cessation de travail.

La Commission mixte qui a procédé à l'élaboration du présent contrat sera habilitée à examiner les cas litigieux qui n'auraient pu être réglés à l'intérieur d'un établissement.

Procédure d'application

Article 32. — Les salaires actuels seront comparés au barème des salaires minima figurant au présent contrat. Les salaires réels, y compris toutes les primes de travail, qui seraient inférieurs à ceux fixés au barème des salaires minima seront réajustés au niveau de ce barème.

En dehors de l'adaptation des salaires qui sera effectuée comme il vient d'être exposé, les avantages prévus au présent contrat ne pourront être la cause de la réduction des avantages acquis antérieurement existant dans les établissements, sauf le cas d'évolution profonde dans l'économie nationale.

Lu et approuvé pour la mise en vigueur à la date du 1^{er} août 1936.

Les Préfets du Doubs et du Territoire de Belfort :

PERRETI DELLA ROCCA; TABART-ROBERT.

Les Membres de la Délégation patronale :

HOCHSTETTER, NICKLY, Henry VIELLARD, Albert JAPY, Eugène PEUGEOT, SIRE, RICHOU, GIRARD, HOUILLOIN.

Les Membres de la Délégation Ouvrière C. G. T. :

JEANNIN, CUENIN, PANDREAU, MARRON, BÉDAT, ORY, JACOUTOT, BULL, MENCHI, SCHULLER LOUYS, CHRIST, BLANC, PEFEIFFER, VILLETTE, BARDENET, BLANCK, JEANFÈVRE, JEANBOURQUIN, CATTIN.

Les Membres de la Délégation Ouvrière C.F.T.C. :

CONVERS, COURBET, FRÉZARD, PACQUOT, GULDEMANN, DOMON, PROST, HAEGELY, HAUMESSER, COMPAGNE, WILD, PFAFF, BONFILS, JACQUEMIN.

Les Membres de la Délégation des Syndicats Professionnels :

WILDENTHALER, ROLLAND, GRANCLAUDE, METIN, TRISZEY.

1113
Chateaux des Toques 5 Novembre



Monsieur le Préfet.

Je vous suis reconnaissant si vous voulez bien me dire quand et où nous pourrions toucher l'aide que nous revenant des congés payés. L'enc. qui se sont écoulés et depuis pas de nouvelle, j'ai depuis quelques temps déjà ma feuille d'impôts, mais celle-ci ne serait payée que lorsque nous aurons touché la somme qui nous revient.

Veuillez donc me donner quelques renseignements à ce sujet car nous commençons, beaucoup d'entre

étant dans le même cas, à trouver le temps long. Veuillez agréer Monsieur le Préfet, mes distinguées salutations.

Mme Jules Chambrey

184 Côte du Marve.

Crêt dans

Cemitéire Belfort

Jury Révis.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSPECTION DU TRAVAIL

3.^e CIRCONSCRIPTION

6.^e SECTION

BELFORT , le 12 Novembre 1936

M.....PIC....., *Inspecteur départemental du Travail,*

à Monsieur LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

CONGES PAYES

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint la lettre par laquelle Madame Jules CHAMBREY, 184, Cités du Maroc à TRETUDANS (Territoire de Belfort) demande de renseignements au sujet des congés payés-

En ce qui concerne la date de paiement, il n'y a aucune disposition spéciale qui différencie l'indemnité de congé du salaire normal - Le paiement doit donc être fait aux jours et intervalles normaux selon les règles posées aux articles 43 et suivants du livre I du Code du Travail-

Pour les ouvriers, le paiement devant être fait deux fois par mois, à 16 jours au plus d'intervalle, il n'est pas douteux que dans le cas présent (congé donné en septembre), l'indemnité de congé aurait dû être payée depuis plusieurs semaines-.

Alcy

PREFECTURE
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

1^{re} Division
2^{ème} Bureau

Sports, Loisirs et
Education Physique

REPUBLIQUE FRANCAISE
-----oOo-----

Belfort, le 11 Août 1938

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
à Messieurs les Maires du Département.

Par circulaire du 30 Juillet dernier M. le
Ministre de l'Education Nationale appelle à nouveau
l'attention sur l'intérêt présenté par le camping pour
l'utilisation des Loisirs.

Trop souvent, les Municipalités considèrent le
camping comme un manque à gagner pour l'industrie hôtelière
et le campeur se trouve traité comme un nomade.

Or, les campeurs qui comprennent une catégorie de
touristes ne pouvant bien souvent circuler autrement
apportent, au contraire, des ressources appréciables au
commerce local, et font, ensuite, une active propagande
en faveur des régions qu'ils ont visitées.

Je vous serais donc obligé de vouloir bien réserver
aux campeurs le meilleur accueil.

J'ajoute, que M. le Ministre de l'Education
Nationale fait étudier, actuellement, un projet de
réglementation du camping qui donnera sans obligations
excessives pour les campeurs, de légitimes garanties aux
Municipalités, au point de vue de l'hygiène et de la police.

Vous voudrez bien, dans le courant du mois de
Septembre, et pour le 15 Octobre, au plus tard, me faire
part des observations qui auront pu vous être suggérées.

Le Préfet,

Gaston TABART-ROBERT.

La commune de DENNEY a réservé des terrains
avec campeurs ; ces terrains sont inscrits sur les listes du T.C.F.
et de T.V.P.I. Les licences T.C.F. de campeurs sont régulièrement
déposées chez l'Instituteur qui s'occupe spécialement de la question.
- Aucune observation - Le MAIRE de DENNEY

Prunotto

